

DEPARTEMENT DE L'EURE-ET-LOIR

Commune d'OULINS

Rue de la Mairie

Immeuble appartenant aux Consorts BOULAIN

Cadastré Section AB n°417
(Avant division)

Aménageur: Lalome Développement

**PLAN DE DIVISION,
DE BORNAGE PARTIEL
ET DE PIQUETAGE**

Echelle : 1/250



Date	Désignation	Dessiné par	L'authenticité de ce document est exclusivement assurée par la signature du Géomètre-Expert. Reproduction réservée M. Sébastien FAISANT
20/03/2023	Édition initiale	T.P.	
13/12/2023	Bornage contradictoire	T.P.	
05/01/2024	Bornage des fonds de lot et piquetage de la voirie	T.P.	
12/01/2024	Nouvelles références cadastrales	T.P.	

TOPOGRAPHIE DIVISION BORNAGE LOTISSEMENT
PROJET DE VOIRIE ET RESEAUX URBANISME
MAITRISE D'OEUVRE VRD COPROPRIETE CONCEPTION DE P.L.U.

LEGENDE

- Borne ancienne retrouvée le 07/03/2023
- Borne nouvelle implantée le 13/12/2023 et le 05/01/2024
- Piquet implanté le 05/01/2024
- 0.00 Cote périmétrique
- 0.00 Cote altimétrique
- Application cadastre = Limite non garantie = Limite définie par un acte foncier (Procès-verbal de bornage ou plan de division)
- Limite divisoire définie
- Sens présumé d'appartenance des murs et clôtures
- Sens d'appartenance des murs et clôtures
- Regards d'assainissement
- Compteur d'eau
- Hydrocompact
- Coffret électrique
- Coffret gaz
- Chambre téléphonique
- Bouche d'eau
- Limite de zone portée au PLU
- Eclairage public
- Gouttière
- 1 Débord de toit et gouttière
- 2 Jour existant
- 3 Fenêtre existante
- Servitude d'accès devant le lot 6 au profit du lot A.
- Servitude d'accès et passage de réseaux devant le lot 6 au profit du lot C.

RAPPEL DES ELEMENTS VISIBLES SUR PLACE

NOTA :

- L'immeuble n'a pas fait l'objet d'un bornage contradictoire total.
- La superficie des lots A- 1 et E est exprimée dans la possession définie par les clôtures et murs existants dont la propriété présumée n'est symbolisée qu'à titre indicatif.
- Une superficie est réelle lorsqu'elle est calculée à partir de limites définies contradictoirement
- Une superficie est apparente lorsqu'elle est calculée à partir de limites non définies contradictoirement
- Une contenance cadastrale est obtenue à partir du tracé parcellaire figuré au plan cadastral
- Servitude par destination du bon père de famille:
 - * l'accès existant depuis la Rue de la Mairie est conservé pour le seul lot B, et est abandonné par les lots A-C-D et 1 à 5.
 - * l'accès existant depuis la Rue de la Mairie est conservé pour le seul lot E, et est abandonné par le lot A à D et 1 à 5.

